

BIENVENUE À LA PISCINE MUNICIPALE DE CHAPAIS !

Pour votre sécurité, celle des autres usagers et par mesure de respect, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable de plus de 13 ans;
- Le port du maillot et du bonnet de bain est obligatoire;
- La douche est obligatoire avant la baignade et est fortement recommandée après la baignade;
- Aucune chaussure n'est autorisée sur la promenade;
- Il est interdit de plonger en eau peu profonde;
- Il est défendu de cracher, d'uriner ou de se moucher dans l'eau de la piscine;
- Les contenants de verre, la nourriture et la gomme ne sont pas autorisés dans la piscine, sur la promenade et dans les vestiaires;
- Il est interdit de courir et de se bousculer sur la promenade et dans les vestiaires;
- Seuls les baigneurs peuvent demeurer sur la promenade et dans les vestiaires.
- Le respect des autres usagers et du matériel est de mise;
- L'accès à la piscine sera refusé à une personne ayant une blessure avec lésion cutanée, une maladie de la peau ou une maladie contagieuse;
- Les personnes sous l'effet de l'alcool ou de la drogue ne sont pas autorisées à fréquenter les installations de la piscine;
- Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

Le non-respect de ces règles pourrait entraîner l'expulsion.

BONNE BAINNADE !



VILLE DE
CHAPAIS